

Lorraine : les ambulanciers galèrent

Entre 2020 et 2021, le nombre d'apprentis ayant suivi la formation du diplôme d'État d'ambulancier a augmenté de 54%. Photo CNSA Nicolas Beaumont

Un mouvement de grogne relayé notamment par Dominique Hunault, président de la Cnsa (Chambre nationale des services d'ambulances) et gérant à Metz d'une entreprise de transport sanitaire.

« Nous courons un marathon avec des boulets aux pieds ! » Nicolas Siebenschuh pèse ses mots. L'ambulancier mosellan et président de Jussieu Secours Grand Est est dans l'incompréhension totale depuis qu'une note interne qui circule au sein des Agences régionales de santé (ARS) empêche l'intégration d'apprentis ambulanciers dans les équipages. Le cas est actuellement constaté dans les régions Hauts-de-France et de l'Est de la France, territoires particulièrement touchés par le phénomène de déserts médicaux. Un obstacle de plus pour un secteur d'activité dont les conditions étaient déjà fortement dégradées.

« Comme pour toutes les professions de la santé, les effets post-Covid sont toujours présents et nous avons toujours autant de mal à recruter », rappelle Dominique Hunault, président de la CNSA (Chambre nationale des services d'ambulances) et gérant de l'entreprise de transport sanitaire éponyme dont le siège est basé à Metz. Au niveau national, il manque environ 55 000 ambulanciers pour pouvoir répondre à la demande de soins. Dans l'Est, il en manquerait 15 000 et « entre 100 et 150 » rien qu'en Moselle. Au sein de son entreprise, Nicolas Siebenschuh emploie 400 ambulanciers. « Il m'en faudrait 50 de plus », témoigne-t-il.

Nicolas Siebenschuh, ambulancier et gérant d'une entreprise de transports sanitaires. Photo CNSA

« Le choc est d'autant plus violent que le nombre d'apprentis ayant suivi la formation du diplôme d'État d'ambulancier a augmenté de 54 % entre 2020 et 2021, passant de 649 à 997 », poursuit Dominique Hunault. Un résultat qui est loin de relever du hasard puisqu'il est le fruit d'une stratégie rondement menée par la profession qui a fait le pari de miser sur la jeunesse. « Cela fait plusieurs mois que l'on pousse les entreprises à recruter des apprentis, nous avons investi dans des campagnes de communication, et nous avons même réussi à obtenir la fin du permis probatoire pour que ces derniers soient immédiatement opérationnels. » Dans les entreprises respectives des deux hommes, les apprentis ambulanciers représentent entre 15 et 30 % du personnel. C'est donc sur tout un vivier d'employés qu'ils doivent s'asseoir. S'ajoute à cela la réforme pour l'urgence hospitalière, effective depuis le 1er janvier 2022 et qui impose qu'au moins une ambulance par secteur géographique soit mobilisée 24 heures sur 24 pour répondre en priorité aux demandes du Samu. « En Moselle, on compte une dizaine de secteurs géographique où parfois quatre voire cinq ambulances sont mobilisées dans ce cadre. »

« Une catastrophe »

Selon eux, il y a un amalgame clair entre le statut d'étudiant et celui d'apprenti. Jusqu'à présent, les ambulanciers en contrat d'apprentissage pouvaient être intégrés à un équipage, en binôme avec un ambulancier diplômé. « On nous demande désormais que les apprentis soient simplement observateurs, au même titre qu'un stagiaire. Ce qui oblige à constituer des équipages de minimum trois personnes pour être en règle. Une situation qui pose un double problème de coût et de personnel. Or, un apprenti est sous contrat de travail avec l'entreprise qui l'embauche, ce n'est pas un stagiaire. On vient casser une machine qui fonctionne... » Nicolas Siebenschuh y a été directement confronté puisqu'il a dû retirer certains apprentis de ses équipages. « C'est dramatique car nous sommes déjà à flux tendu en permanence. Il y a un mois, j'ai eu un patient en pleurs au téléphone aux alentours de 20 h car il avait contacté une douzaine de sociétés et personne ne pouvait l'emmener à l'hôpital le samedi matin pour qu'il puisse faire sa dialyse. On parle là d'un soin vital. C'est une catastrophe. Je l'ai donc amené moi-même mais il nous est arrivé de devoir refuser des patients et ce n'est franchement pas par plaisir. Ce changement de

positionnement des ARS vient saborder tout le travail effectué jusqu'ici. Je ne comprends pas. »

Dominique Hunault, président de la CNSA. Photo CNSA Nicolas Beaumont

Un positionnement d'autant plus incompréhensible car, selon lui, un apprenti est mieux formé qu'un ambulancier ayant suivi un parcours de formation théorique. « Il existe deux diplômes, celui d'auxiliaire ambulancier, de niveau 1, et le diplôme d'État d'ambulancier, de niveau 2. Un équipage, pour être conforme, doit être composé d'un binôme formé d'une personne de niveau 1 et d'une autre de niveau 2. Or, les apprentis ambulanciers sont généralement déjà auxiliaires ambulancier donc, d'un point de vue technique, il n'y a rien qui justifie une telle décision. De plus, un apprenti sera mieux formé et connaîtra déjà le terrain puisqu'il doit justifier de 800 heures en entreprise sur un an contre seulement quinze jours pour un étudiant en parcours de formation dit classique. »

Absence de réponse

Le président de la CNSA craint un effet boule de neige. « Tout le nord de la France est déjà touché, mais aussi la Meuse et la Meurthe-et-Moselle. Il y a de fortes chances que le phénomène se répande dans d'autres départements, dont la Moselle. Il faut stopper l'hémorragie tout de suite car suspendre le statut d'apprenti ambulancier avant l'été va engendrer des conséquences dramatiques pour les patients et les services d'ambulances. C'est une question de santé publique. » Pour tenter de faire bouger les choses, la Chambre a contacté le ministère de la Santé et la DGOS (Direction générale de l'offre de soins), « qui se cachent derrière les services juridiques », déplore Nicolas Hunault. « Nous les avons interpellés il y a un peu plus d'un mois et nous les avons relancés il y a une quinzaine de jours, sans réponse. Avec le mois d'août qui arrive, il risque de ne rien se passer avant la rentrée prochaine... »

